

Florinela COMANESCU
Université de Pitești

Éléments pour décrire la polysémie des unités syntaxiques : la construction transitive directe prototypique en français

1. Introduction

Cette étude a comme point de départ l'idée que les constructions syntaxiques sont des unités linguistiques ayant le même statut que les autres unités plus « visibles » de la langue – unités lexicales ou grammaticales – et qu'elles doivent, par conséquent, bénéficier du même intérêt dans la description linguistique. Chaque type d'unité pose évidemment des problèmes spécifiques, mais il y a aussi un nombre important de phénomènes partagés, dont la polysémie.

B. Victorri et C. Fuchs (1996) soulignent à plusieurs reprises^{1,2,3} l'intérêt que peut présenter une description de la polysémie des unités syntaxiques (à côté des deux autres types d'unités – lexicales et grammaticales) et c'est justement dans cette direction que sera développée la réflexion proposée dans cette étude.

En effet, dans la construction du sens des énoncés, les unités syntaxiques interviennent au même titre que les deux autres types d'unités, même si elles ne sont pas toujours marquées par une unité grammaticale.

¹ « Quant aux éléments de la troisième classe, les constructions syntaxiques, ils ne sont pas traditionnellement inclus parmi les éléments d'un énoncé susceptibles d'une description en termes de polysémie : nous verrons cependant qu'ils posent des problèmes assez proches de certaines unités grammaticales, et que l'on peut avoir intérêt à les traiter de la même manière. » (Victorri & Fuchs 1996 : 45)

² « L'intérêt de traiter les constructions syntaxiques comme des unités à part entière, qui interagissent avec les unités lexicales pour produire le sens global de l'expression, apparaît clairement (...). » (id., ibid. : 60)

³ « En effet, parler d'un verbe dans une construction donnée revient, si l'on accepte notre point de vue, à parler d'une expression linguistique formée de deux unités (généralement) polysémiques : l'unité lexicale constituée par le verbe lui-même, et l'unité syntaxique constituée par la construction syntaxique. » (id., ibid.)

De plus, à la différence des unités lexicales, les unités syntaxiques existent dans la langue en nombre réduit, et la création de nouvelles unités de ce type est extrêmement limitée, d'où leur polysémie particulièrement élevée.

Pour ce qui est de la syntaxe du verbe, les constituants obligatoires soulèvent avec acuité le problème du sémantisme à attacher aux fonctions syntaxiques, alors que dans le cas des circonstants, la corrélation forme-sens semble beaucoup plus régulière et les auteurs la prennent souvent en considération pour fonder leurs définitions.

Cette étude porte plus précisément sur les constituants obligatoires – sujet et objet – dans la construction transitive prototypique en français.

Pour mettre en évidence la polysémie de ces constituants, le seul niveau phrastique peut être estimé pleinement suffisant, par la complexité des phénomènes qui s'y manifestent. Cependant, les réalisations langagières effectives des usagers n'ont que rarement les dimensions d'une séquence phrastique minimale, malgré l'autonomie syntaxique et sémantique de celle-ci. Par conséquent, une fois examiné le fonctionnement des deux constituants au niveau de la phrase noyau, l'étude propose également un élargissement de l'interrogation au niveau textuel, une illustration de l'exploitation possible de l'étude syntaxique et sémantique de la phrase simple dans une démarche d'analyse discursive.

2. La construction transitive prototypique

La définition de la construction transitive prototypique repose sur des paramètres aussi bien syntaxiques que sémantiques.

L'étude la plus citée à ce sujet est celle de Hopper et Thompson (1980). Ces auteurs définissent la transitivité sur la base de 10 paramètres, que J. François (1998 : 183) propose de regrouper en 4 classes, en fonction des types de facteurs pertinents (v. Tableau p. 144).

Ce modèle de description de la transitivité, qui est généralement reconnu dans les approches actuelles de ce phénomène, a été repris et illustré par plusieurs auteurs.

Dans son article sur la transitivité restreinte / transitivité généralisée, G. Lazard (1998) discute toute une série d'études proposant une approche scalaire de ce phénomène dans les langues et dégageant, par conséquent, un cas de transitivité prototypique. Sa démarche de syntaxe comparée conduit au même type de phénomènes⁴.

⁴ « Nous voyons donc s'esquisser, non seulement dans les langues australiennes, mais en perspective interlinguistique, comme un cadre général, une opposition entre une construction exprimant une action volontaire et complète exercée par un agent hautement individué sur un patient hautement individué aussi, qui en est affecté entièrement, et d'autres constructions, qui se trouvent employées lorsque manquent une ou plusieurs ou la totalité des conditions de cette action. En d'autres termes, nous sommes amenés par l'examen des variations de construction actancielle à accorder un statut privilégié à ce

Transitivité prototypique selon Hopper & Thomson (1980 : 252),
tableau de J. François (1998 : 183)

CATEGORIE GRAMMATICALE	TRAITS DE TRANSITIVITE PROTOTYPIQUE
ACTANCE Participants Kinesis Agentivité (« agency ») Affectation de l'objet Caractère volontaire (« volitionality »)	2 ou plus Action Hautement agentif Objet totalement affecté Volontaire
ASPECT Aspect Ponctualité	Télique (borné « bounded ») Ponctuel
DETERMINATION NOMINALE Individuation de l'objet	Hautement individualisé
ENONCIATION Affirmation Mode	Affirmatif (polarité positive) Indicatif (« realis »)

Les constructions discutées dans cette étude présentent justement les propriétés des constructions transitives prototypiques. Du point de vue formel / fonctionnel, les constituants sujet et objet sont réalisés par des noms qui désignent des humains (pour la fonction de sujet) et des entités concrètes (pour la fonction d'objet). Du point de vue sémantique, elles décrivent des procès de transformation / création d'entités. La destruction d'entités n'est autre chose que le point culminant d'un procès de transformation.

Cependant, si le sémantisme de transformation est communément reconnu pour la construction transitive prototypique, celui de création peut soulever des problèmes, parce que les études présentent des différences quant au rôle à lui assigner dans la définition de la transitivité.

Dans une discussion des études portant sur l'opposition affecté / effectué, M. Larjavaara (2000 : 151-154) signale justement les différences parfois radicales entre les études concernant le statut à attribuer à la transformation et à la création dans la définition de la phrase transitive. Le sémantisme de création est problématique, en raison du statut ontologique de l'entité désignée par le nom objet.

Chez G. Lazard, par exemple, un objet effectué (qui relève d'un procès de création) présente un degré de transitivité faible. Pour cet auteur, la transitivité forte se manifeste dans le cas d'un objet autonome bien individualisé qui préexiste au procès (Lazard 1994 : 192-204 ; 1998 : 55-84), ce qui n'est pas le

qu'on peut appeler l'action prototypique, par rapport à laquelle se définissent les corrélats sémantiques des variations de constructions. » (Lazard 1998 : 70)

cas pour les objets effectués, dont l'existence ne devient effective qu'à la fin du procès. D'autant moins pour les objets effectués qui n'existent que pendant le déroulement du procès et dont l'existence cesse avec la fin du procès.

En échange, si ce qui compte pour mesurer la transitivité des procès concerne l'effet du procès sur l'entité objet, ce sont les constructions ayant un objet effectué qui se situent vers le sommet de transitivité, comme dans le cas du modèle de la transitivité de Hopper et Thompson (1981). Bien que ces auteurs ne discutent pas le problème de l'objet effectué, M. Larjavaara conclut qu'ils auraient à coup sûr attribué à l'objet effectué un degré de transitivité particulièrement haut, s'ils l'avaient pris en considération dans leur étude. M. Larjavaara fonde sa conclusion sur les paramètres de la transitivité pris en considération par les deux auteurs et qui sont tous présents dans le cas de l'objet effectué : les entités sujet et objet sont différentes, l'entité objet est affectée par le procès de façon cruciale, puisqu'elle n'existe même pas au début du procès.

Chez Dowty (1991), également, le fait que le référent de l'objet n'existe pas indépendamment du procès est prototypiquement transitif. Cet auteur définit la transitivité prototypique sur la base de l'opposition entre le sujet et l'objet : une entité qui n'existe pas avant le procès (et dont l'existence, dans certains cas, n'est effective que pendant le procès), se différencie fortement d'un humain agentif et doué de volonté.

Même si la contribution du sémantisme de création à définir la transitivité prototypique prête à discussions, cette étude envisage ce type de sémantisme également: sur le plan ontologique, la transformation et la création s'opposent fortement, d'où une possible opposition sur le plan linguistique aussi, qui pourrait s'avérer intéressante pour une discussion de la polysémie des unités syntaxiques.

3. Corpus et démarche

Les verbes pris en considération dans cette étude font partie d'une liste de verbes estimés illustratifs pour la syntaxe du français. Ils ont été sélectionnés par P. le Goffic et N. Combe-Mc Bride (1975) en vue d'illustrer les constructions fondamentales du français. Cependant, seuls les verbes qui ne peuvent fonctionner que dans le cadre de la construction transitive directe et avec un sémantisme de transformation / création ont été retenus pour cette discussion.

Le corpus discursif est constitué par interrogation de Frantext.

Le problème de la polysémie du sujet / objet est abordé en deux étapes.

La première étape met en évidence le traitement différent du constituant sujet dans les deux types de constructions dégagés, au-delà des différences essentiellement ontologiques entre les objets affectés et effectués, qui fondent généralement cette distinction.

La deuxième étape est centrée notamment sur le constituant objet et signale la polysémie de ce constituant dans le cadre de chaque classe de constructions établie.

Vu le caractère inopérant des tests classiques de l'objet direct pour la description des cas prototypiques, l'inventaire des tests pris en considération est

enrichi avec des tests nouveaux, et qui s'appliquent, de plus, à la phrase dans son ensemble et non pas uniquement au constituant objet. La décision de D. Willems (1981 : 200-207) de renoncer à classer les constructions directes de son corpus (650 verbes ne figurant qu'à l'intérieur de la construction transitive directe) relève justement du caractère non discriminatoire des tests syntaxiques qu'elle retient pour la description de l'objet direct (pronominalisation, transformation passive, emploi absolu).

Sont ajoutés à l'inventaire des tests classiques de l'objet : la détermination des noms et le temps verbal (paramètres formels et fonctionnels), les constructions synonymes existant dans le système (paramètre fonctionnel), les types et sous – type de procès, la lecture du sujet, la possible recatégorisation du procès (paramètres liés à la représentation de la situation).

Pour illustrer l'applicabilité de l'analyse, la dernière partie de l'étude envisage les paramètres de l'insertion textuelle de la séquence phrastique minimale, avec les effets stylistiques résultant de l'exploitation de la polysémie des constituants étudiés.

4. La polysémie de la fonction syntaxique de sujet

Le problème du sémantisme / lecture du constituant sujet est abordé dans le cadre de la confrontation des deux classes de constructions les plus susceptibles d'illustrer l'opposition transformation / création, c'est-à-dire les constructions pour lesquelles l'opposition ontologique est la plus marquée :

- la destruction d'entités (qui produit le changement radical de l'entité objet, jusqu'à la perte de l'intégrité et de l'identité de celle-ci) :

Glose : *X fait que Y cesse d'exister ou devienne autre.*

(1)

(a) *Michel casse le carreau / le verre.*

(b) *Marie déchire sa chemise / l'affiche / la lettre.*

(c) *Michel éteint les flammes / l'incendie / le feu.*

- la création d'entités (qui a comme résultat la création d'une nouvelle entité, ayant une existence autonome, indépendante du déroulement du procès) :

Glose : *X crée l'entité autonome Y.*

(2)

(a) *Michel construit la maison.*

(b) *Marie peint des fresques / des portraits.*

(c) *Marie tricote un pull.*

La comparaison des deux classes de constructions met en évidence un grand nombre de propriétés communes:

- combinatoires libres d'unités linguistiques
- aucune contrainte sur les déterminants des noms sujet et objet
- pas de contrainte particulière sur le temps verbal
- procès dynamiques et bornés (accomplissements ou achèvements).

Les différences qui les séparent concernent notamment le traitement des constituants sujet et objet et se manifestent par rapport à trois paramètres :

- la lecture du constituant sujet
- l'emploi absolu
- la recatégorisation du procès.

Dans le cas de la destruction d'entités, les constructions privilégient le constituant objet :

- lecture indécidable du sujet (sujet agentif ou non agentif)
- emploi absolu rare dans la structure phrastique minimale
- impossibilité de la recatégorisation du procès.

Les constructions qui décrivent un procès de création d'entités mettent en lumière le constituant sujet :

- lecture univoque du sujet (sujet agentif uniquement)
- emploi absolu fréquent au niveau phrastique
- recatégorisation du procès fort possible.

Concernant la recatégorisation, pour la création d'entités, il ne s'agit pas d'une simple conversion d'un procès terminatif en un procès non terminatif (induit généralement par la pluralisation de l'argument objet), mais d'un changement plus profond, qui fait passer un procès dynamique dans la classe des procès statiques (prédication de propriétés).

Au niveau du système, les deux classes de constructions présentent des constructions synonymes différentes.

Pour la destruction d'entités, il s'agit de constructions intransitives ou pronominales ayant comme sujet le nom objet de la phrase transitive et possédant assez souvent le même verbe :

(3)

(a) *Marie brûle la lettre. / (a') La lettre brûle.*

(b) *Michel casse le carreau / le verre. / (b') Le carreau / le verre se casse.*

(c) *Marie efface la phrase / le dessin. / (c') La phrase / le dessin s'efface.*

Les constructions qui décrivent un procès de création d'entités n'acceptent pas des constructions alternatives de ce type, mais des constructions à verbe copule, qui gardent le sujet de la phrase transitive :

(4)

(a) *Michel dessine des portraits / des caricatures. / (a') Michel est dessinateur / caricaturiste.*

Eléments pour décrire la polysémie des unités syntaxiques

*(b) Marie écrit des livres / des mémoires / des articles / des poèmes. /
(b') Marie est écrivain / journaliste / poète.*

(c) Michel sculpte des bas – reliefs / un buste. / (c') Michel est sculpteur.

Les deux classes de verbes diffèrent également quant à la sélection de leur argument sujet. Pour la destruction d'entités, le remplacement du sujet humain par un sujet non humain est possible dans un nombre important de cas :

(5)

(a) Michel casse le carreau / le verre. / (a') Le vent casse le carreau / le verre.

(b) Marie déchire sa chemise / l'affiche / la lettre. / (b') Le clou déchire sa chemise / ?l'affiche / la lettre.

(c) Michel éteint les flammes / l'incendie / le feu. / (c') L'orage éteint les flammes / l'incendie / le feu.

Ce remplacement ne va pas de soi dans le cas des constructions décrivant un procès de création d'entités et il existe même un nombre important de constructions (celles qui renvoient à des activités humaines) pour lesquelles il est pratiquement interdit.

De même, la différence entre les deux classes de constructions quant à la sélection du constituant sujet est appuyée par le fonctionnement des constructions dont les deux constituants sont réalisés par des noms d'entités concrètes ne possédant pas de potentiel agentif :

- transformation d'entités :

(6)

(a) Le radiateur dépense de l'électricité.

(b) Le savon enlève la tache.

- création d'entités :

(7)

(a) Les arbres donnent des fruits.

(b) Les champs promettent du blé.

Ainsi, pour la transformation d'entités, le verbe ne présente pas de restriction de sélection sur le constituant sujet, tout comme les constructions du même type ayant un sujet humain. Cela signifie que la spécialisation sémantique des verbes décrivant des procès de destruction d'entités ne réside pas dans la sélection d'un certain type de sujet (humain ou non humain) et que finalement le type de sujet est indifférent pour le sémantisme en question.

En revanche, pour la création d'entités, la sélection du sujet est stricte : soit le verbe ne peut avoir qu'un sujet humain, soit le remplacement du sujet non humain par un sujet humain change le sémantisme de la construction (dans un sémantisme de transfert, généralement):

(7a') Michel donne des fruits.

(7b') Michel promet du blé.

Si le sujet est rigoureusement sélectionné dans de telles phrases, cela est dû justement à son importance particulière dans la phrase, à la différence des constructions décrivant des procès de destruction d'entités.

Le cas du verbe *promettre* est intéressant, parce que son sémantisme est fortement influencé par le type de sujet :

(7c) *Les champs promettent du blé.* (création d'entités) (*promettre de produire*)

(7c') *Michel promet du blé.* (transfert d'entités) (*promettre de donner à quelqu'un*)

La lecture différente de ces constructions, déterminée par les différences entre les deux types de sujet, oblige à restituer différemment le sémantisme du verbe également :

- verbe de modalité dans le premier cas :

- paraphrase :

Il est fort probable que les champs donnent du blé.

- verbe d'acte illocutoire dans le second cas :

- paraphrase :

Michel s'engage auprès de quelqu'un à lui donner du blé.

Cela pour faire remarquer que la possibilité de substituer un sujet humain par un sujet non-humain ne signifie nullement que le sujet ne soit pas contraint pour un procès de création d'entités, puisque ce sémantisme n'est valable que sous condition de la présence d'un sujet non humain.

De même, la présence d'un sujet humain pour deux autres verbes entraîne d'autres types de changements sémantiques dans la phrase, même si ces changements ne vont pas jusqu'à modifier le type de procès décrit :

(8)

(a) *Les pommiers font des fleurs.* (*de vraies fleurs*) / (a') *Marie fait des fleurs.* (*des fleurs artisanales, artificielles, fabriquées*)

(b) *Les arbres produisent des fruits.* (*ce sont les arbres mêmes qui les produisent*) / (b') *Michel produit des fruits.* (*il cultive des arbres, qui, eux, produisent des fruits*).

Les conséquences de ces différences de fonctionnement se manifestent dans le traitement différent des constituants sujet et objet.

Dans le cas de la destruction d'entités, c'est l'objet qui compte et le changement qu'il subit, alors que le rôle du sujet est beaucoup moins important, ce qui fait qu'il est souvent présenté comme une simple force causatrice de changement.

Dans le cas de la création d'entités, c'est l'objet qui compte moins, c'est pourquoi il peut même ne pas être présent dans la phrase. Sa contribution consiste plutôt à préciser certaines propriétés du sujet, relevant de l'activité que celui-ci effectue.

L'opposition transformation / création, qui est généralement évoquée pour illustrer la polysémie de la fonction d'objet, s'avère donc reposer sur un traitement différent du constituant sujet également.

Eléments pour décrire la polysémie des unités syntaxiques

Les différences dans le traitement du constituant sujet dans les deux classes sont confirmées par le fonctionnement des constructions qui possèdent comme objet direct des noms d'*arte factum* (noms d'objets fabriqués physiques, Flaux & Van de Velde 2000 : 50-52).

Du point de vue ontologique, les constructions retenues décrivent des procès de transformation de l'entité objet, sans conséquences importantes sur l'intégrité et l'identité de celle-ci. Plus précisément, les procès en question concernent des aspects liés à la fonctionnalité des entités *arte factum*, les uns se rattachant au procès de destruction d'entités, les autres à celui de création d'entités (avec une différence quantitative importante en faveur de la création d'entités).

Glose : *X fait que l'objet arte factum Y devienne fonctionnel / cesse d'être fonctionnel / fonctionne autrement.*

(9)

(a) *Michel allume la bougie / l'appareil / le briquet.*

(b) *Marie éteint la bougie / la cigarette.*

(c) *Michel remonte la pendule / la montre.*

Pour les procès qui se rattachent à la création d'entités, et qui sont plus exactement des procès de réparation ou de mise en fonctionnement d'entités, la recatégorisation est soutenue par un facteur supplémentaire, qui consiste dans l'instabilité du type de procès décrit. Ainsi, certaines phrases répondent aussi bien au test de l'accomplissement qu'à celui de l'activité (*en cinq minutes / pendant cinq minutes*) et, de ce fait, la signification de la phrase peut très facilement basculer dans une prédication de propriétés :

(10)

(a) *Marie lave des vêtements (chez cette famille depuis qu'elle est enfant). / (a') Marie est blanchisseuse.*

(b) *Michel répare des bateaux / des maisons / des voitures. / (b') Michel est maçon / garagiste.*

(c) *Michel sculpte des portes. / (c') Michel est sculpteur.*

Le rattachement des constructions ayant comme objet un nom d'*arte factum* à un type ou autre de procès se manifeste également par l'existence des constructions alternatives intransitives ou pronominales.

Ainsi, seules les constructions qui se rattachent à la destruction d'entités sont à mettre en relation avec une construction de ce type :

(11)

(a) *L'enfant casse le jouet. / (a') Le jouet se casse.*

(b) *Michel décharge le fusil / le pistolet / la batterie. / (b') Le fusil / le pistolet / la batterie se décharge.*

(c) *Marie éteint la bougie / la cigarette. / (c') La bougie / la cigarette s'éteint.*

alors qu'une telle construction est absolument impossible ou en tout cas au moins bizarre pour l'autre sous-classe de constructions (pour la lecture événementielle, qui correspond à celle de la phrase active ; s'il s'agit d'une propriété, la construction pronominale est évidemment possible) :

(12)

(a) *Marie coud la robe / le sac. / (a') ?La robe / le sac se coud.*

(b) *Marie lave les vêtements. / (b') ?Les vêtements se lavent.*

(c) *Michel sculpte la porte. / (c') ? La porte se sculpte.*

Cette différence peut être également mise en relation avec la dimension ontologique du procès.

Dans le premier cas, il s'agit de la transformation d'objets fabriqués, qui implique une certaine altération justement des propriétés fonctionnelles de ceux-ci. Les objets fabriqués étant créés par l'humain – même dans le but de s'en servir, il serait étonnant que ce soit toujours l'humain qui cherche à les rendre non fonctionnels. C'est pour cela que l'humain peut être présenté tout simplement comme une force causatrice, et d'ailleurs la présence du constituant qui désigne un humain n'est même pas obligatoire dans une telle phrase.

Au contraire, dans le cas de la deuxième sous-classe de constructions, il s'agit de procès qui visent à rendre à un objet fabriqué des propriétés fonctionnelles qu'il aurait perdues antérieurement et un tel procès ne pourrait pas se passer de soi-même, en dehors de la présence d'un humain. C'est pour cela que la lecture du sujet ne présente pas d'ambiguïté et la présence de ce constituant est obligatoire dans la phrase. Les activités de récupération de propriétés fonctionnelles sont tellement centrées sur l'humain que, en fonction de la convergence des différents facteurs pertinents pour ces constructions (recatégorisation par multiplication de l'argument objet ou par indétermination du procès, spécialisation sémantique du lexème verbal), le procès peut très facilement passer de la classe d'une action dans la classe d'une prédication de propriétés sur l'humain.

D'ailleurs, les différences entre les deux classes de constructions se manifestent également pour ce qui est de la sélection de l'argument objet.

Ainsi, si pour la transformation, l'objet peut être réalisé indifféremment par des types de noms divers, dans le cas de la création d'entités (avec ses diverses variantes – réparation, mise en fonctionnement), l'objet est régulièrement un nom d'*arte factum*.

Bien que la terminologie utilisée pour désigner ces deux classes de constructions mette en évidence la polysémie de la fonction objet (objet affecté pour la transformation, objet effectué pour la création), les différences de fonctionnement entre les constructions signalent que le constituant sujet est lui aussi polysémique.

En fonction de divers paramètres, le sujet peut ou non être mis en lumière et recevoir une importance variable dans la phrase. Il peut apparaître comme un simple accessoire du procès ou apporter une contribution essentielle

au déroulement de celui-ci, à tel point que cette contribution devienne pour lui un véritable trait définitoire.

5. La polysémie de la fonction syntaxique d'objet

Pour ce qui est de la polysémie de la fonction objet, elle relève du fait qu'un nombre important de verbes peuvent accepter comme objet des noms appartenant à des classes différentes. Les séries de constructions qui en résultent sont reliées linguistiquement par le fait qu'il s'agit de constructions différentes du même verbe. Elle le sont également du point de vue de la référence, parce qu'elles peuvent s'appliquer à la description des mêmes types de situations.

Pour la création d'entités, les constructions alternatives possèdent comme objet :

- des noms de matières, qui désignent la matière dont l'entité créée est constituée:

(13)

(a) Michel cuit la chaux / la terre. / (a') Michel cuit des briques.

(b) Michel forge le métal / le fer / l'acier. / (b') Michel forge des outils / des épées.

(c) Michel sculpte l'ivoire / le marbre / la pierre / le métal. / (c') Michel sculpte des bas-reliefs.

- n'importe quel type de nom concret spatial, désignant le contenu de l'entité créée :

(14)

(a) Michel dessine un arbre. / (a') Michel dessine un tableau.

(b) Marie peint des fleurs / des arbres. / (b') Marie peint un tableau.

Pour la transformation d'entités, les constructions alternatives possèdent comme objet:

- des noms qui désignent des *arte factum*, renvoyant à l'instrument qu'il faut actionner :

(15)

(a) Marie ferme le robinet / la télévision. / (a') Marie ferme l'eau / le gaz.

(b) Marie ouvre le robinet / la radio / la télévision. / (b') Marie ouvre l'eau / le gaz.

Pour les deux types de procès, les constructions alternatives peuvent posséder comme objet :

- des noms qui désignent un espace (ou l'entité est envisagée du point de vue de sa capacité à servir d'espace), renvoyant à la localisation de l'entité affectée :

(16)

(a) *Michel allume le local / la chambre. / (a') Michel allume la lumière.*

(b) *Michel boit le verre. / (b') Michel boit le vin.*

(c) *Marie commence sa tasse. / (c') Marie commence son café / son thé.*

(d) *Ces gens cultivent le champ / le jardin / le sol. / (d') Ces gens cultivent des fleurs / des légumes.*

(e) *Marie lave les vêtements. / (e') Marie lave la tache / le sang.*

(f) *Marie essuie la vaisselle. / (f') Marie essuie l'eau / la poussière / la tache.*

Les constructions regroupées dans ces classes sont rattachées aux deux types de constructions prototypiques en tant que constructions intermédiaires (parce que du point de vue strictement sémantique, elles se placent généralement entre les deux types de constructions prototypiques), et satellites (parce qu'elles empruntent généralement le fonctionnement de la construction prototypique à laquelle elles se rapportent).

Par exemple, pour la transformation d'entités, l'une des constructions décrit une transformation partielle, qui ne détruit pas l'entité :

(16b) *Michel boit le verre.*

(16c) *Marie commence sa tasse.*

(16e) *Marie lave les vêtements.*

(16f) *Marie essuie la vaisselle.*

alors que l'autre construction décrit la transformation définitive de l'entité, sa destruction :

(16b') *Michel boit le vin.*

(16c') *Marie commence son café / son thé.*

(16e') *Marie lave la tache / le sang.*

(16f') *Marie essuie l'eau / la poussière / la tache.*

La perspective peut être différente à tel point que l'une des constructions décrit un procès de transformation :

(16a) *Michel allume le local / la chambre.*

(16d) *Ces gens cultivent le champ / le jardin / le sol.*

et l'autre un procès de création :

(16a') *Michel allume la lumière.*

(16d') *Ces gens cultivent des fleurs / des légumes.*

Concernant le rôle de ces constructions intermédiaires, elles proposent une autre vision sur le procès et /ou tout simplement sur l'entité objet.

Pour la transformation, les constructions intermédiaires identifiées peuvent aborder le procès du point de vue de l'instrument nécessaire pour l'accomplissement de celui-ci, ou elles peuvent aborder l'entité objet du point de vue de sa localisation.

Pour la création, tout comme pour la transformation, le procès peut être envisagé du point de vue de l'instrument qu'il nécessite pour son accomplissement, alors que l'entité peut être envisagée du point de vue de sa localisation ou de son contenu. De même, l'entité peut faire l'objet d'un changement de perspective plus complexe, qui implique également un changement de point de vue sur le procès : intérêt pour la matière dont l'entité créée est constituée, focalisation de la phase interne et non pas de celle terminale d'un procès de type accomplissement.

6. Le fonctionnement textuel de la séquence phrastique

L'utilité de l'analyse phrastique dans l'approche de textes peut révéler des fonctionnements textuels qui reposent justement sur l'exploitation de la polysémie des constituants sujet et objet, telle qu'elle a été décelée au niveau de la phrase minimale.

Les exemples proposés contiennent les verbes *casser* et *tricoter*, qui sont intéressants parce qu'ils présentent une combinatoire très réduite et un sémantisme assez précis. Le fonctionnement de ces verbes est particulièrement éclairant pour la problématique de la polysémie de la fonction de sujet.

Dans le cas de la transformation / destruction d'entités, le sujet n'est pas forcément agentif et il peut même être présenté comme une simple force causatrice.

C'est au contexte que revient le rôle de préciser la lecture du sujet d'un verbe de destruction, tel le verbe *casser*, et ce, par la présence de facteurs convergents qui l'orientent vers l'intentionnalité (circonstant de manière (17), de conséquence (18), enchaînement textuel et exploitation du savoir encyclopédique (19)) :

(17)

« Elle n'aimait pas les objets ébréchés, elle préférerait les casser pour de bon, les oublier. » (H. Bianciotti, *Le pas si lent de l'amour*, 1995 : 325)

(18)

« Si j'allais casser le cordon de sa sonnette jusqu'à ce qu'il m'ouvrît la porte ? » (J. d'Ormesson, *La douane de mer*, 1993 : 570)

(19)

« Le jeudi suivant, Nathalie cassa sa tirelire et nous allâmes chez Gibert acheter tout ce qu'il était possible de trouver sur la guerre du Japon. » (P. Roze, *Le chasseur zéro*, 1996 : 55)

Comme l'intention de destruction n'est nullement estimée normale chez un humain, le procès désignée par *casser* est intégré dans une suite d'événements ayant une toute autre finalité que celle désignée par ce verbe. Cette finalité est purement pratique (18, 19) ou elle relève d'une mythologie personnelle (17).

Dans d'autres séquences, les paramètres contextuels orientent vers la lecture non-agentive, non intentionnelle du sujet de *casser* :

(20)

« Tu m'ennuies, Martha, dis-je en cassant un verre, à force d'y fourrer trop énergiquement mon torchon trempé. » (G. Brisac, *Week-end de chasse à la mer*, 1996 : 172)

(21)

« ... nous firent supposer, à priori, que Karavage était un être simple, comme on n'en fait plus, doué d'une force peu commune (n'avait-il pas cassé notre unique chaise paillée rien qu'en s'asseyant dessus ?) » (G. Perec, *Quel petit vélo à guidon chrome au fond de la cour*, 1996 : 62)

Dans (21), le fait de casser un objet sans le vouloir est présenté comme preuve de force physique et élevé au rang d'argument décisif, tellement l'agentivité du sujet dans un procès de destruction peut paraître incongrue.

En échange, d'autres séquences jouent justement sur l'indécidabilité de la lecture du sujet de *casser* :

(22)

« ... j'aimerais qu'il renverse les chaises, qu'il casse les vitres, qu'il explose, pourvu qu'il cesse de me regarder, car sa douceur sans gestes me terrifie. » (H. Bianciotti, *Le pas si lent de l'amour*, 1995 : 70)

(23)

« Méprisé par sa mère qui voyait en lui un demeuré, un idiot, un avorton qu'il fallait attacher au pied d'un meuble lourd pour le maintenir à distance des fauteuils qu'il salissait, des objets qu'il cassait, il ne connut, enfant, que l'affection timide d'un père soumis à sa femme. » (H. Bianciotti, *Le pas si lent de l'amour*, 1995 : 148)

(24)

« Un jour, elle m'enferma dans le cagibi parce que j'avais cassé un vase en cristal. Je restai dans le noir parmi les balais et la cireuse. Je pensai à Hänsel et Gretel, aux petits enfants de saint Nicolas dans leur saloir. » (P. Roze, *Le chasseur zéro*, 1996 : 17)

Dans (22) et (23), *casser* est placé en bas de l'échelle de l'agentivité de l'humain, alors que dans (24), il n'y a pratiquement aucun renseignement sur le degré d'implication de l'humain dans le procès.

Vu la possibilité d'une lecture indifférente ou nettement non agentive pour le sujet, le verbe *casser* accepte également l'alternance des voix, qui lui permettent justement de passer sous silence l'éventuelle contribution d'un agent humain ou d'un agent causateur, lorsque ces contributions ne sont pas estimées importantes.

Eléments pour décrire la polysémie des unités syntaxiques

Si l'agent est quand même gardé, cela peut être uniquement pour des raisons de cohérence textuelle ou parce que l'intention communicative de l'énonciateur consiste à signaler l'imprécision de la lecture du sujet ou la non-agentivité de celui-ci.

Les différentes voix du verbe *casser* peuvent servir tout simplement à envisager le procès du point de vue de l'entité qui le subit :

(25)

« Et voyez-vous, mes audacieux compagnons du bout du monde, chacun en Egypte comme ailleurs est assoiffé de pouvoir et de gloire, chacun pousse à la roue jusqu'à ce que la roue casse et que le char verse. » (J. Lanzmann, *La horde d'or*, 1994 : 209)

(26)

« Dans un effort violent, il projeta sa poitrine sur la glace, mais la surface poreuse se cassa sous son poids. » (A. Makine, *Le testament français*, 1995 : 145)

(27)

« Le poignet se casse doucement, la main monte aux lèvres, recueille sur le bout des doigts potelés les baisers qu'elle libère. » (G. Bienne, *Les jouets de la nuit*, 1990 : 113)

mais elles permettent également de décrire des procès qui ne supposent pas la présence d'un humain en tant qu'agent causateur, ce qui serait absolument impossible pour *tricoter* :

(28)

« La résistance du verre aux écarts brusques de température a, comme chacun sait, une grande importance pratique / et les gens de ma génération ont vu se casser " tout seuls " de nombreux verres de lampe à pétrole. » (C. Duval, *Le verre*, 1966 : 28)

Avec *tricoter*, c'est la situation inverse qui est illustrée.

Comme il s'agit d'un procès de création, activité définitoire pour l'humain, ce verbe peut servir à caractériser l'humain, dans des énumérations de verbes ayant cette fonction, avec des éléments du contexte convergents :

(29)

« Autrefois, c'est eux qui avaient des maisons de campagne, qui hébergeaient leurs descendants, qui faisaient des confitures inégalables et qui tricotaient tous les lainages. » (B., Fl. Groult, *Il était deux fois*, 1968: 272)

(30)

« Avant la naissance du troisième enfant, en effet, Jonas travaillait dans la grande pièce, Louise tricotait dans la chambre conjugale, tandis que les deux petits occupaient la dernière chambre, y menaient grand train, et roulaient aussi, comme ils le pouvaient, dans tout l'appartement. » (A. Camus, *L'exil et le royaume*, 1957 : 1633)

Etant donné sa fonction de caractérisation de l'humain, *tricoter* peut également subir un élargissement sémantique :

(31)

« Son premier fiancé n'avait plus donné signe de vie. Elle avait hâte de tricoter pour un homme, pour un enfant. » (B. Poirot-Delpeche, *L'été*, 1984: 326). (tricoter pour = s'occuper de, se consacrer à)

(32)

« Mon père n'est plus là pour m'emmener au foot, à la boxe ou au cinéma. Ma mère et sa soeur tricotent désormais dans une lointaine province. Pater s'est marié avec une Suédoise, Vantrou vit avec une marquise. Genichka est en tournée pour une année entière. » (G. Mordillat, *Vive la sociale*, 1981 : 145) (tricoter – vivre, passer son existence)

et servir à indiquer les circonstances temporelles d'un ou plusieurs événements :

(33)

« Oui, on peut faire la guerre en ce monde, singer l'amour, torturer son semblable, parader dans les journaux, ou simplement dire du mal de son voisin en tricotant. » (A. Camus, *La chute*, 1956 :1532) (tricoter = exercer des activités habituelles)

Le fonctionnement de ce verbe est particulièrement intéressant lorsqu'il est utilisé avec des arguments inappropriés. Dans cette situation, le sens de la séquence inhabituelle se précise par rapport à la construction normale du verbe, appuyé également par des facteurs contextuels convergents. L'emploi marqué garde du sens de la séquence phrastique habituelle la valeur aspectuelle d'accomplissement du verbe, qui fait intervenir l'idée d'élaboration, de durée. Il en subsiste également l'agentivité et l'intentionnalité du sujet, qui induisent, pour certaines séquences (35, 36, 37), une idée de falsification du résultat, suite à une action délibérée :

(34)

« Et bien richard pour son âge, de deux, s'y entendant à tricoter des best-sellers, un tous les deux ans, traduits dans toutes les langues et portés systématiquement à l'écran. » (A. Vergne, *L'innocence du boucher*, 1984 : 143)

(35)

« Il prétendait que s'il en était là, en train de se tricoter un si beau casier judiciaire, c'était la faute à ceux de la Gauche qui lui avaient coupé toute possibilité de se défendre légal. » (A. Boudard, *La cerise*, 1963 : 258)

(36)

« Dieu sait pourtant que les gens vous ont vite tricoté une réputation. » (F. Nourissier, *Le maître de maison*, 1968 : 152)

(37)

« C'est pas comme ça que tu te tricoteras une réputation en inox. » (J. Vautrin, *Bloody Mary*, 1979: 122)

Ces exemples sont illustratifs du rôle que la séquence phrastique minimale, avec les phénomènes décelés à ce niveau, tel la polysémie des constituants sujet et objet, peut jouer au niveau textuel, mais aussi de la possible exploitation de la grammaire de phrase dans le cadre de la grammaire textuelle.

7. Conclusion

Cette étude aborde le problème de la polysémie des fonctions sujet et objet dans le cadre d'une construction syntaxique précise, dont les termes de transformation / création peuvent paraître suffisants à décrire le sémantisme. En réalité, tel n'est pas le cas et des distinctions plus fines peuvent être opérées quant au sémantisme des deux constituants, appuyées par la prise en considération de fonctionnements syntaxiques particuliers. Cependant, les propositions avancées dans cette description ne peuvent nullement servir de conclusion définitive : un nombre important de constructions transitives n'ont pas été prises en considération, la description visant délibérément les cas les plus illustratifs. L'étude propose tout simplement une perspective d'approche, un point de vue sur la description de la polysémie des unités syntaxiques et un possible point de départ pour la systématisation, sur des critères complexes, des constructions syntaxiques transitives du français. Elle propose, de plus, une illustration du rôle important que la grammaire de la phrase peut jouer dans la grammaire de textes, en mettant la première au service de la seconde.

Bibliographie

- FLAUX Nelly, Danièle VAN DE VELDE (2000), *Les noms en français : esquisse de classement*, Paris, Ophrys.
- FRANCOIS, Jacques (1998), « Théorie multifactorielle de la transitivité, « différentiel de participation » et classes aspectuelles et actancielles de prédication », in *La transitivité*, Rousseau, André, (Eds). Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion : 181-201.
- LARJAVAARA, Meri (2000), *Présence ou absence de l'objet : limites du possible en français contemporain*. Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.
- LAZARD Gilbert (1994), *L'actance*, Paris, Presses Universitaires de France.
- (1998), « De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée », in *La transitivité*, Rousseau, André (Ed). Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion : 55-84.
- LE GOFFIC Pierre, Nicole COMBE-MC BRIDE (1975), *Les constructions fondamentales du français*, Paris, Librairies Hachette et Larousse.
- VICTORRI Bernard, Catherine FUCHS (1996), *La polysémie*, Paris, Hermes.
- WILLEMS, Dominique (1981), *Syntaxe, lexique et sémantique. Les constructions verbales*. Gent, Rijksuniversiteit te Gent.